

VIH/SIDA ET DROIT

VOLUME 8, NUMÉRO 2, AOÛT 2003

Droits humains à Vancouver : les utilisateurs de drogue ont-ils un ami à la mairie?

En avril 2003, le Service de police de Vancouver (SPV) a initié une opération sévère dans le quartier du Downtown Eastside, fréquenté par des utilisateurs de drogue et où sévit l'une des pires épidémies de VIH/sida dans le monde industrialisé. Human Rights Watch (HRW) a visité les lieux et publié un rapport documentant des comptes-rendus de première main faisant état de recours injustifié à la force, par des agents de police, ainsi que d'autres violations de droits de la personne. Dans le présent article, Joanne Csete et Jonathan Cohen, de HRW, décrivent comment l'euphorie initiale soulevée par l'élection de Larry Campbell comme maire de Vancouver s'est vite évaporée; comment une opération qui devait cibler les trafiquants de drogue a en effet éloigné les utilisateurs de drogue des services de santé et de réduction des méfaits; et comment la Ville et le SPV ont tenté de discréditer le rapport de HRW. En outre, les auteurs discutent de préoccupations à l'égard du SPV, qui ont conduit au dépôt de plaintes officielles; ils doutent du bien-fondé de laisser les forces policières mener cette enquête sur leurs propres agissements.

Human Rights Watch (HRW) a eu l'honneur de s'associer au Réseau juridique canadien VIH/sida, en septembre 2002, pour décerner au

voir page 7

Changements législatifs récents en matière de confidentialité

Cet article de Ruth Carey offre un aperçu critique de lois sur la confidentialité des renseignements personnels développées récemment dans trois provinces canadiennes – l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Après un survol historique des instruments du droit international et d'autres directives sur la confidentialité et le respect de la vie privée ainsi que de l'expérience canadienne dans ce domaine, l'auteure analyse de manière critique des initiatives provinciales dans le contexte de la *Loi [fédérale] sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques*. Elle met en relief certains éléments de dispositions législatives qui revêtent un intérêt particulier pour les personnes vivant avec le VIH/sida et pour les intervenants en faveur de leurs droits. Elle conclut que les nombreuses initiatives législatives en cours au Canada sont autant d'occasions de changer le discours public à propos du VIH/sida et d'améliorer ainsi la vie des personnes vivant avec le VIH/sida.

voir page 11

Droits humains à Vancouver : les utilisateurs de drogue ont-ils un ami à la mairie?

de la page 1

Vancouver Area Network of Drug Users (VANDU) le Prix de l'action contre le VIH/sida et pour les droits humains. Le travail de VANDU a reçu à juste titre des éloges de plusieurs parties du monde, en tant que modèle d'organisme et service fondé sur le respect des droits des utilisateurs de drogue par injection. VANDU fournit des services d'échange de seringues et d'autres mesures qui sauvent des vies, parmi les utilisateurs de drogue les plus marginalisés, dans le Downtown Eastside de Vancouver – le quartier le plus pauvre au Canada, site de l'une des pires épidémies de sida dans le monde industrialisé.

La campagne électorale municipale de l'automne 2002, a attiré sur Vancouver une attention internationale. Elle mettait en vedette l'élection d'un conseil dominé par la Coalition of Progressive Electors (la COPE – la Coalition des électeurs progressistes), gouvernée par le candidat à la mairie Larry Campbell, un rare groupe de politiciens prêts à miser leur avenir politique sur un appui à la réduction des méfaits. Lorsque la COPE a été portée au pouvoir, en novembre 2002, nous – et bien d'autres intervenants, ailleurs dans le monde – considérons l'élection de Campbell et de ses collègues comme un tournant des plus prometteur. Enfin les utilisateurs de drogues pourraient-ils peut-être s'attendre à des services améliorés, pour un traitement humain de leur dépendance, à des lieux sécuritaires

pour se faire des injections, et à un appui résolu aux programmes d'échange de seringues.

Campbell, ancien constable de l'escouade antidrogue, a promis que l'une de ses premières priorités serait l'ouverture d'un lieu sécuritaire pour l'injection et il a maintes fois parlé de la dépendance à la drogue comme d'un problème d'ordre médical dans une ville dont les stratégies antidrogue avaient été dominées par de lourdes interventions policières. « Si j'étais d'avis que de tripler les effectifs de la police pourrait résoudre le problème, je le ferais, affirmait-il au *Wall Street Journal* le 1^{er} avril 2003. Mais ce n'est pas le cas. Nous sommes devant la dépendance, la maladie; et la prison ne résoudra aucun de ces problèmes. »¹ Il semblait que les utilisateurs de drogue par injection pouvaient avoir un vrai allié à l'hôtel de ville.

L'opération policière

La désillusion n'a pas tardé à remplacer l'espoir. Le 7 avril, six jours après ce commentaire au quotidien américain et quelques mois après son entrée à la mairie, la présence policière a été triplée, dans le Downtown Eastside, supposément pour débarrasser le quartier des trafiquants de drogue. Le conseil municipal de Vancouver a refusé au SPV la hausse de budget demandée pour l'embauche d'agents supplémentaires en vue de cette opération policière sévère, mais qu'à cela ne tienne, le SPV a déplacé vers le

Downtown Eastside des agents d'autres parties de la ville, augmentant de 20 à 60 officiers sa présence dans les rues, sur un périmètre de dix pâtés. Selon toute apparence, la promesse d'une stratégie antidrogue fondée sur la réduction des méfaits, le traitement et la prévention, plutôt que

Selon toute apparence, la promesse d'une stratégie antidrogue fondée sur la réduction des méfaits était reléguée aux oubliettes.

sur les coups policiers, était reléguée aux oubliettes.

HRW a visité le Downtown Eastside pendant quatre jours, vers la fin de la première semaine de l'opération policière. Nous voulions voir ce que l'initiative signifierait, pour les utilisateurs de drogue et leur capacité d'accès aux services, notamment en prévention du VIH. L'opération policière avait été précédée de trois semaines à émettre intensivement des mandats et à procéder à des arrestations proprement dites, assorties dans certains cas de conditions de libération qui incluaient de ne pas être en possession de seringue ni de drogue. Pendant notre brève visite, de

nombreux utilisateurs de drogue nous ont livré des témoignages qui concordaient avec les préoccupations exprimées par des experts, quant à la manière dont on s’y prenait dans cette « guerre à la drogue », à Vancouver. Un certain nombre d’utilisateurs de drogue ont relaté des cas de recours injustifié à la force, en particulier à des coups de poing ou à d’autres rudesses alors qu’on les avait déjà menottés. D’autres ont dit qu’on les avait fouillés de manières qui contrevenaient aux protections en la matière, dans la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que dans les normes internationales des droits de la personne. D’après des témoins, la police a émis de nombreux constats d’infraction à des règlements municipaux, comme des traversées illégales de la rue, qui semblaient avoir pour but dans plusieurs cas de justifier la fouille et le harcèlement d’utilisateurs de drogue.

Tout aussi troublants furent les témoignages de fournisseurs de services de santé et de préposés à l’échange de seringues, à l’effet que l’opération policière (dont l’objectif officiel était de viser les trafiquants et les revendeurs de rue) avait la conséquence indésirable de conduire des utilisateurs de drogue à se tenir loin des services de santé et de réduction des méfaits. Des infirmières de rue nous ont affirmé que la présence policière avait dispersé leurs clients et avait rendu difficile de les repérer pour leur fournir les services. Plusieurs intervenants en soins infirmiers ont affirmé par ailleurs que les répercussions de l’opération, pour les utilisateurs de drogue, auraient pu être moins prononcées si le lieu sécuritaire d’injection longtemps attendu avait été en fonction, car les personnes déplacées des recoins où elles avaient l’habitude d’aller pour se faire des

L’opération aurait pu être moins néfaste pour les utilisateurs de drogue si le lieu sécuritaire d’injection longtemps attendu à Vancouver avait été en fonction.

injections, aux abords des rues, auraient eu un endroit sûr où aller.

La réaction au rapport

Le 7 mai, nous avons rendu publics nos constats, dans un rapport de 26 pages.² La réaction de la Ville fut de chercher rapidement à dénigrer HRW, dans des déclarations à la presse dès la parution du rapport, puis dans une lettre ouverte du maire. Des porte-parole de la police ont affirmé à la presse que HRW avait fabriqué des témoignages et que, dans tous les cas, les témoignages de première main cités dans notre rapport n’étaient que oui-dire. De toute évidence, on tentait de rabaisser au rang de rumeur les témoignages de première main présentés dans le rapport. C’est ce genre de réponse que des autorités gouvernementales de partout, dans le monde, offrent à notre travail lorsque la majeure partie des témoignages cités vient d’utilisateurs de drogue, travailleurs du sexe ou autres personnes de groupes marginalisés.

En réaction à nos inquiétudes quant à l’impact sanitaire de l’opération policière, la Ville ainsi que la Vancouver Coastal Health Authority³ [Instance sanitaire de la côte de Vancouver] ont affirmé qu’elle n’avait rien dérangé aux services de santé dans le Downtown Eastside – et que, de fait, les services ont même pu être améliorés grâce à cette action. Des

porte-parole de la police ont affirmé que plusieurs utilisateurs de drogue les avaient remerciés personnellement d’avoir rendu les rues plus sûres. Les autorités sanitaires ont affirmé que le nombre de seringues échangées à Vancouver avait augmenté, pendant l’épisode policier, tout en admettant que c’était au moins en partie dû à la température plus clémente (on échange plus de seringues pendant les mois plus chauds). Cette affirmation contredit pourtant les comparaisons statistiques de chercheurs du British Columbia Centre for Excellence on HIV/AIDS, qui démontrent une diminution du volume d’échange de seringues entre 2002 et 2003, pour la période de mars à mai.

Or, même si le nombre de seringues échangées était demeuré élevé dans l’ensemble, l’Instance sanitaire aurait tort de ne pas porter une attention particulière aux services à l’intention des usagers les plus vulnérables. Comme nous l’avons documenté dans notre rapport, le service mobile d’échange de seringues nocturne de VANDU, qui ratisse les trottoirs, les ruelles et les stationnements du Downtown Eastside, a noté dès le 7 avril une diminution abrupte de son nombre de seringues échangées. Des porte-parole des autorités sanitaires ont qualifié l’expérience de VANDU d’observation statistiquement aberrante, en signalant que, de tous les chiffres qu’ils ont examinés, seuls ceux de VANDU montraient un déclin significatif de l’échange de seringues pendant les premières semaines de l’opération policière. Le fait de qualifier le phénomène d’observation aberrante, une tentative peu scientifique de minimiser l’importance des données de VANDU, n’est que trop véridique dans un sens que la Ville ne l’avait peut-être pas envisagé – au sens que les utilisateurs les plus marginalisés,

ceux que joint VANDU, sont eux-mêmes en situation aberrante, régulièrement poussés aux limites de la sécurité. Les chiffres de VANDU méritent que l'on s'y attarde avec un sérieux que la Ville et l'Instance sanitaire ne semblent pas vouloir leur accorder, parce que les services de VANDU ciblent les personnes dont la santé est la plus susceptible de subir les pires conséquences, lorsqu'on les pousse dans des lieux où il est risqué de se faire une injection.

Lorsque nous avons visité à nouveau l'échange mobile nocturne de VANDU, en juin, les nombres de seringues étaient en voie de rétablissement, en quelque sorte – encore une fois, cela peut être dû à la saison –, mais le taux de seringues données « en prêt » (c.-à-d. même si l'usager ne rapporte pas sa seringue usagée), par opposition à l'échange de seringues neuves contre des usagées rapportées par les clients, demeurait plus élevé qu'avant l'opération policière. Les travailleurs de VANDU attribuent cela au fait que certains usagers craindraient de garder une seringue sur eux et que la police les arrête et puisse les accuser de possession de seringue. Une proportion élevée de seringues « prêtées » est un élément de préoccupation sanitaire : elle peut impliquer que plusieurs seringues sont conservées pour réutilisation ou partage, ou jetées de manière peu sécuritaire. Voilà une raison de plus pour laquelle toute évaluation de l'impact sanitaire de l'opération policière devrait porter une attention minutieuse à la population dont s'occupent les bénévoles de VANDU.

Les activistes de Vancouver réagissent

Le 7 avril, peu avant la sortie de notre rapport, des activistes locaux de Vancouver ont ouvert un lieu sécuritaire

pour l'injection (LSI), quoique illégal, pour offrir aux utilisateurs de drogue un lieu sûr pour leurs injections, durant l'opération policière. Une infirmière autorisée et un employé, sur les lieux du site illégal, ont dit aux médias qu'ils « ne pouvaient pas rester sans rien faire, à regarder d'autres gens mourir alors que ces décès peuvent être prévenus ».⁴ Incroyablement, dans sa sortie pour réfuter le rapport de HRW, le maire Campbell a cherché à s'attribuer un certain mérite à permettre que le LSI fonctionne. Il a affirmé que le fait qu'on n'ait pas fait fermer ce site « n'est pas compatible avec la vague d'oppression policière que dépeint le rapport de HRW ». Un article paru dans un quotidien américain a décrit le site illégal comme étant « toléré par le nouveau maire » et comme « un signe que les politiques canadiennes sur les drogues vont dans une direction qui diverge grandement de celles des États-Unis »⁵ – mais sans mention des intervenants qui avaient ouvert le site, ni de leurs motifs.

Le maire et la police ont maintes fois affirmé que la recommandation de HRW que soit effectuée une enquête réellement indépendante sur les plaintes contre la police était redondante puisqu'une enquête indépendante était déjà en cours. La supervision de la police de Vancouver relève d'un commissaire provincial à la police. Ce poste est effectivement indépendant, mais la procédure habituelle de traitement des plaintes du public à l'endroit de la police consiste à déléguer l'enquête au service policier qui est l'objet de la plainte. Le commissaire provincial actuel, Dirk Ryneveld, a des compétences exceptionnelles pour ce poste; il est connu non seulement pour ses excellents services comme procureur, en Colombie-Britannique, mais aussi pour son

travail au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, pendant quatre ans à La Haye.

Pour un service de police qui a des antécédents comme celui de Vancouver, cependant, la procédure normale d'enquête sur les plaintes devrait être remise en question. Les observations de HRW ne sont pas le premier signe que quelque chose cloche, au SPV. L'histoire complète reste à dire, à propos de la manière dont la police s'est (ou ne s'est pas) occupée des cas d'une soixantaine de femmes de Vancouver (dont plusieurs vivaient dans le Downtown Eastside et certaines étaient des travailleuses du sexe) dont

Les observations de Human Rights Watch ne sont pas le premier signe que quelque chose cloche, à la Police de Vancouver.

la disparition avait été signalée, au cours des dernières années. Les restes du corps de plusieurs de ces femmes ont été ultérieurement retrouvés sur les lieux d'une porcherie, non loin de Vancouver. Le SPV a été largement critiqué pour avoir accordé peu de poids aux signalements de parents et d'autres personnes quant à la disparition de certaines de ces femmes. La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a dû éventuellement intervenir pour s'occuper de l'affaire. De plus, six agents du SPV ont récemment fait l'objet d'accusations de brutalité à l'encontre de trois personnes soupçonnées d'être des trafiquants de drogue, dans le Stanley Park en janvier 2003. En octobre 2002, en outre, la Pivot Legal Society, un organisme de Vancouver, a décrit les cas d'une

cinquante de personnes, dont plusieurs du Downtown Eastside, qui ont juré dans des affidavits avoir été aux prises avec des cas d'abus de la part de policiers du SPV.⁶

Des plaintes officielles sont logées

Le 9 juin 2003, la Pivot Legal Society a déposé au commissaire des plaintes à la police un dossier comportant cinquante plaintes sous serment, assorties de noms, dates et numéro de plaque policière, relativement au SPV. Elle demande une enquête publique, au lieu d'un renvoi des plaintes aux enquêteurs du SPV. Elle signale que le volume de plaintes dépasse la capacité des inspecteurs de la section des enquêtes, et rapporte que les responsables du SPV ont déjà exprimé publiquement leur mépris de telles plaintes, révélant un manque d'objectivité qui ne convient pas à la tâche de mener cette enquête. La façon dont on réagira à cette affaire (à laquelle devrait s'intéresser toute personne préoccupée par la justice pour les utilisateurs de drogue par injection et les personnes vulnérables au VIH) sera révélatrice du degré de sérieux de la Ville et de la province, relativement à la protection des droits des résidents les plus vulnérables de Vancouver.

Notre expérience récente, dans l'examen de la récente opération policière de Vancouver, ajoute foi à l'affirmation de Pivot quant au manque d'objectivité du SPV pour enquêter sur des accusations d'abus policiers. Dans une lettre à un journal local, par exemple, l'inspecteur de police qui est chargé de l'opération policière en cours a qualifié de « bizarres » et « idéologiques » les témoignages de première main cités dans notre rapport. Il a ajouté : « [L]es personnes qui sont arrêtées

n'en sont pas toujours contentes et elles racontent souvent une histoire différente de la vérité ». ⁷ Ces quelques propos inspirent peu de confiance que les plaintes d'abus transmises au SPV puissent être examinées de manière juste. [Note de l'éditeur : En juillet 2003, après la rédaction de cet article, la GRC a accueilli la demande de M. Ryneveld, commissaire provincial aux plaintes sur la police, d'enquêter sur les plaintes déposées par la Pivot Legal Society.]

Les attaques du SPV et de la Mairie de Vancouver pour entacher la crédibilité de HRW n'ont eu d'égal que le volume de courrier haineux que nous avons reçu de résidents de Vancouver qui appuient l'opération policière. Certains nous ont accusés de dire des « mensonges éhontés » et de nous « intéresser davantage à la tromperie qu'à raconter l'histoire véridique ». Ces personnes parlaient des utilisateurs de drogue cités dans notre rapport en les traitant de « gaspillage scandaleux de la vie humaine », de « misérables » et de « fardeaux économiques ... pour la société d'aujourd'hui ». Il va sans dire que nous considérons ces lettres comme autant de preuves supplémentaires de l'opprobre et de la discrimination que vivent chaque jour les utilisateurs de drogue, en particulier à cause du statut de criminels que leur confèrent les lois canadiennes en matière de drogue.

Vancouver était l'une des trois villes en lice pour être l'hôtesse des Jeux olympiques d'hiver, en 2010, et elle a été choisie par le Comité international olympique (CIO) en juillet 2003 pour ces jeux. Au fil des ans, HRW a été témoin ici et là des pressions qui s'exercent sur les villes candidates pour les Olympiques, relativement au « nettoyage des

rues » pour arriver à être choisies par le CIO – Beijing en étant le plus récent exemple. On ne peut que spéculer sur le degré auquel le fait d'être en lice pour recevoir les Jeux a pu contribuer à la décision de Vancouver de tripler ses effectifs policiers dans son quartier le plus pauvre et le moins attrayant. Il est inévitable de se poser la question, vu le moment choisi pour l'opération policière.

Le maire Campbell a prétendu que le type d'enquête que HRW a effectuée à Vancouver peut bien être approprié en Afghanistan ou au Kosovo, mais pas au Canada où la liberté de presse et un système judiciaire efficace assurent que les violations des droits de la personne ne passent pas inaperçues. Or HRW fait plus d'enquêtes aux États-Unis que partout ailleurs et ce pays s'enorgueillit aussi d'une liberté de presse et d'un système judiciaire efficace. La prétention du maire en est une que nous entendons souvent lorsque nous travaillons dans des pays démocratiques. En somme, l'histoire de Vancouver (notamment la réaction de la Ville à notre rapport et son insistance à affirmer que la police peut effectuer ses propres enquêtes sur elle-même) montre qu'il peut arriver que la politique vienne se mettre dans les jambes des institutions démocratiques les plus efficaces – comme si l'on eût besoin d'en faire la preuve.

– Joanne Csete et Jonathan Cohen

Joanne Csete est directrice du programme VIH/sida et droits humains, à Human Rights Watch. On peut la joindre à csetej@hrw.org. Jonathan Cohen est chercheur pour ce même programme et peut être joint à cohenj@hrw.org.

¹ Baglole J., « Vancouver Drug Facilities Draw Ire of U.S. Officials », *Wall Street Journal*, 1 avril 2003.

² Human Rights Watch, « Abusing the user: Police misconduct, harm reduction and HIV/AIDS in Vancouver »,

Human Rights Watch Report, 2003, 15(2B). Accessible à www.hrw.org/reports/2003/canada/.

³ Les services de santé, en Colombie-Britannique, sont gérés par cinq instances régionales. La Vancouver Coastal Health Authority est celle qui comprend la ville de Vancouver.

⁴ *Pivot Newswire*, « Safer injecting site opens in the Downtown Eastside in response to 'Project Torpedo' » 28 avril 2003.

⁵ Krauss C., « Canada parts with U.S. on drug policies », *New York Times*, 18 mai 2003.

⁶ Pivot Legal Society, « To Serve and Protect », novembre 2002. Accessible à http://pivotlegal.org/beta/aff/pivot_toserveandprotect.pdf.

⁷ La police affirme avoir réduit les dangers dans le milieu où circule la drogue. Lettre de l'inspecteur Doug LePard, Vancouver Police Department, publiée dans le *Vancouver Sun*, 12 mai 2003.

Changements législatifs récents en matière de confidentialité

de la page 1

Introduction

Nous sommes d'avis que les renseignements personnels sur la santé sont parmi les informations les plus délicates qui soient. Parmi ces renseignements, la mention de la séropositivité au VIH est possiblement l'élément le plus délicat de tous. Dans le cadre de notre travail, nous avons constaté qu'il est habituel, plutôt qu'exceptionnel, que les personnes dont la séropositivité est divulguée sans leur consentement se heurtent à des difficultés.¹

La plupart des ressorts canadiens et une grande partie du reste du monde sont actuellement dans une période de changements importants en matière de législation sur la confidentialité. Des projets de lois sont devant les assemblées législatives de plusieurs provinces canadiennes et des lois sur la confidentialité des renseignements personnels ont été adoptées par le gouvernement fédéral du Canada, ainsi qu'aux États-Unis, en Europe et en Australie.

La capacité de l'individu de contrôler la circulation de l'information sur le fait qu'il vit avec l'infection à VIH est un droit crucial à obtenir, pour les personnes vivant avec le VIH/sida. Le Comité consultatif ontarien sur le VIH/sida (OACHA) a affirmé :

il est fréquent qu'une maladie s'accompagne de stigmatisation, en particulier s'il s'agit d'une maladie transmissible qui met la vie en jeu. Puisque l'infection à VIH est souvent associée à certaines activités touchant les relations sexuelles et l'usage de drogue, la stigmatisation à l'endroit des PVVIH/sida est répandue. La divulgation peut exposer ces personnes, directement ou indirectement, à la discrimination ou au rejet par la famille, des amis ou la communauté.²

Le droit est un instrument de politiques sociales qui, en soi, peut avoir des répercussions positives (ou négatives) sur la manière dont une société traite ses minorités. À plusieurs égards, la stigmatisation des person-

La capacité individuelle de contrôler la circulation de l'information sur leur séropositivité est un droit crucial à obtenir, pour les personnes vivant avec le VIH/sida.

nes vivant avec le VIH/sida peut être présentée comme un construit social. De nouvelles lois sont une manière de modifier ce construit pour le mieux. Par conséquent, le tourbillon actuel d'activité législative est important, pour les personnes vivant avec le VIH/sida. Il s'agit d'une occasion d'influencer le discours et d'améliorer le respect de l'autonomie et de la dignité de ces personnes. En revanche, les changements à la législation sur la confidentialité et la vie privée présentent des risques possibles. Les assemblées législatives peuvent éroder les quelques protections dont disposent les gens, en la matière, si elles échouent à utiliser un langage précis